



Communiqué de presse

**Union
Départementale
des Associations
Familiales de l'Isère**

Siège social

2 rue de Belgrade
38000 Grenoble

Pôle Actions Familiales
☎ 04 76 50 93 92

Pôle Actions Sociales
☎ 04 76 50 93 91

Fax 04 76 85 43 94
udaf38@wanadoo.fr

Antenne Nord Isère

Les Portiques
15 N Impasse Ambroise Croizat
38090 Villefontaine

☎ 04 74 96 47 87
Fax 04 74 96 48 22
udaf-villefontaine@orange.fr



Point Famille Information

☎ 04 76 85.13.24
infofamille38@wanadoo.fr

Aide à domicile menacée pour les familles

Alors que des débats nourris au Parlement ont révélé la nécessité de soutenir les services à la personne et que le Sénat vient de voter leur maintien, le gouvernement vient d'annoncer que les familles ne seront plus exonérées de cotisation sur les emplois à domicile.

L'Udaf de l'Isère alerte sur les dangers de cette mesure en contradiction flagrante avec les besoins actuels et à venir que supportent les familles.

L'Udaf de l'Isère rappelle que la France doit faire face à des enjeux majeurs de société :

- maintien à domicile des personnes vieillissantes,
- accompagnement des personnes handicapées,
- conciliation entre vie familiale et professionnelle,
- aide aux familles en difficulté.

Le soutien apporté par le biais d'une exonération des cotisations sur les aides à domicile est une des réponses à ces enjeux. Sa suppression toucherait donc toutes les familles qui devraient alors faire face à une augmentation de leur reste à charge dès lors qu'elles font appel à une personne à domicile en gré à gré ou par un service mandataire ou prestataire.

L'Udaf de l'Isère alerte sur les dangers de la suppression de cette exonération et souhaite qu'elle soit maintenue pour les publics prioritaires des services à la personne : familles ayant recours à une garde d'enfant ou à une aide à domicile (dans le cadre de convention CAF ou MSA), personnes âgées et personnes handicapées.

Cette mesure aura de lourdes conséquences pour les familles : impossibilité pour certaines personnes âgées de rester dans leur domicile alors que c'était leur choix, difficultés supplémentaires pour les familles de personnes handicapées d'accompagner leur parent, complexité accrue pour les parents et notamment les mères de familles de s'engager professionnellement...

Contact Presse : Marie Catrice au 04 76 85 13 23, mcatrice-udaf38@orange.fr

L'U.D.A.F. de l'Isère en bref

L'Union Départementale des Associations Familiales est l'institution départementale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire isérois. Elle est constituée de 205 associations familiales et propose des services aux familles.



Contact Presse : Marie Catrice au 04 76 85 13 23, mcatrice-udaf38@orange.fr

L'U.D.A.F. de l'Isère en bref

L'Union Départementale des Associations Familiales est l'institution départementale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire isérois. Elle est constituée de 205 associations familiales et propose des services aux familles.